



PROCEDURE PREVOYANCE DECLARATION ARRÊT DE TRAVAIL

MON AGENT EN ARRET DE TRAVAIL PASSERA PROCHAINEMENT A DEMI-TRAITEMENT

1 Je lui adresse l'arrêté correspondant à sa situation accompagné d'une plaquette d'informations pour l'aider à réaliser sa demande d'indemnisation

Indisponibilité physique

- + Agent CNRACL
- + Agent contractuel
- Fonctionnaire IRCANTEC

PROCEDURE DOUVERTURE D'UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

2 J'établis la déclaration de sinistre sur le portail employeur de TERRITORIA MUTUELLE



Bienvenue sur votre espace de gestion dématérialisé

Portail PGM TERRITORIA MUTUELLE

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Connexion

3 => COMPLETER LES INFORMATIONS DEMANDEES
=> DEPOSER LES JUSTIFICATIFS ATTENDUS
=> ENREGISTRER VOTRE DECLARATION

Une fois votre déclaration faite, votre agent doit compléter et transmettre les justificatifs attendus (cf : plaquette agent)

POUR TOUTES VOS QUESTIONS :

Référence technique

Béatrice Hamonet : 05 49 26 12 02
 Sophie Fraigneau : 05 49 26 65 73
 Julie Cornut : 05 49 26 65 69
 Adélaïde Rousselière : 05 49 26 11 91

Managers Gestion

Sophie Fougère Fumeron : 06 24 26 93 94 (adhésions/ouvertures de sinistres)
 Frédéric Malgouenaud : 05 49 26 65 70 (Manager prestations et cotisations)

Directrice Gestion & Relation Client

Agnès Huleu Hodges : 06 22 06 53 69

reftech@territoria-mutuelle.fr

s-fougerefumeron@territoria-mutuelle.fr

f-malgouenaud@territoria-mutuelle.fr

a-huleuhodges@territoria-mutuelle.fr

4 Saisie au fil des trains de paye via le portail et dépôt des justificatifs concernant:

- des prolongations
- des requalification des congés
- reprise d'activité

BESOIN D'AIDE ?

**Guide d'utilisation
Portail de dématérialisation**

Les coordonnées ci-dessus sont dédiées aux employeurs, merci de ne pas les transmettre aux agents

